



## Ensemble pour construire un projet au service...

- ✓ de l'accompagnement éducatif
- ✓ de l'élévation des niveaux de qualification
- ✓ d'une insertion professionnelle réussie



## SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
POINT 1 : Une dynamique porteuse d'ambitions.....	4
1.1 Un enseignement agricole ligérien divers et performant.....	4
1.2 Former des professionnels.....	6
1.3 Former des citoyens acteurs.....	7
1.3.1 Le défi de l'éducation au développement durable et à l'environnement .....	7
1.3.2 Œuvrer à une plus grande ouverture de l'enseignement agricole ligérien sur l'Europe et l'international.....	8
1.4 Voie générale et technologique.....	9
1.5 Enseignement supérieur.....	10
POINT 2 : Un nouveau contexte.....	11
2.1 Un nouveau contexte législatif.....	11
2.1.1 La Loi d'avenir agricole.....	11
2.1.2 La Loi d'orientation et de refondation de l'école et la Loi de décentralisation .....	12
2.2 Les impacts de la réforme de la voie professionnelle (RVP).....	12
2.3 La prévention et la lutte contre le décrochage et l'orientation.....	13
2.4 Le numérique à l'école.....	14
POINT 3 : Éléments de cadrage :.....	15
présentation du plan d'actions et méthodologie .....	15
3.1 Construire et conduire un projet régional partagé.....	15
3.2 Instances de validation et modalités de travail.....	15
3.3 Plan d'actions régionales.....	17
3.4 Communication.....	18
ANNEXES.....	19
Annexe 1 : Quelles nouvelles orientations pour l'enseignement agricole ?.....	19
Annexe 2 : Comité régionale de l'enseignement agricole (CREA).....	20

## **PRÉAMBULE**

Dans un contexte national et régional en forte évolution, les défis à relever pour l'enseignement agricole sont nombreux. C'est avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole ligérien et plus particulièrement avec l'ensemble des équipes éducatives des établissements qu'il convient de construire et de conduire un nouveau projet régional de l'enseignement agricole (PREA) 2013-2016.

Issu de la Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et encadré par la circulaire DGER/SDEPC/C2005-2014 du 19 octobre 2005, le PREA est le projet stratégique de l'enseignement agricole régional.

L'un des atouts majeurs dans la mise en œuvre de ce PREA est la diversité des composantes de l'enseignement agricole ligérien qu'il convient de respecter dans le souci constant d'une unité du projet. Ainsi, dans ce contexte régional, le PREA doit permettre, à partir des axes et des objectifs stratégiques communs validés lors du CREA<sup>1</sup> du 17 janvier 2013, de décliner des plans d'actions spécifiques.

L'investissement dont chacun a su faire preuve encore récemment dans sa contribution active à la mise en place des réformes engagées au sein du système éducatif (réforme de la voie professionnelle, réforme du lycée, refondation de l'école ...) atteste de la volonté de maintenir sur le territoire ligérien un enseignement de qualité.

Je vous invite donc à conduire ensemble ce PREA, afin de poursuivre et d'amplifier l'accompagnement de nos apprenants dans l'élévation de leurs niveaux de qualification, leur insertion professionnelle, avec le souci constant de les accompagner dans la mise en œuvre des mutations de l'agriculture et du monde rural.

Je sais pouvoir compter pour cela sur le dynamisme de l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole ligérien.

**Vincent FAVRICHON**

**Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire**

---

<sup>1</sup> Comité Régional de l'Enseignement Agricole

## POINT 1 : Une dynamique porteuse d'ambitions

### 1.1 Un enseignement agricole ligérien divers et performant

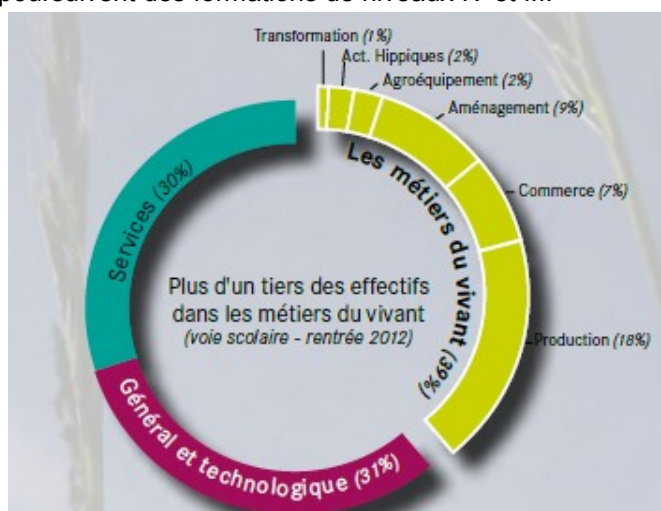
A l'instar de la production agricole, l'enseignement agricole ligérien est caractérisé par sa diversité et ses performances (cf document de rentrée « PRESENTATION EA RS2012 »). C'est la 2<sup>ème</sup> région française en nombre d'élèves (1<sup>ère</sup> pour l'enseignement privé et 7<sup>ème</sup> pour l'enseignement public) avec en 2012-2013, près de 18 300 élèves et 3 000 apprentis.

#### Diversité, de par la présence de l'ensemble des familles d'enseignement :

Quatre familles sont présentes, réparties sur 96 établissements scolaires dont 11 établissements publics locaux, 22 affiliés au CNEAP<sup>2</sup> Pays de Loire, 59 affiliés aux MFREO<sup>3</sup>, 3 affiliés à l'UNREP<sup>4</sup> et 1 non-affilié. L'apprentissage est dispensé auprès de 9 centres de formation par apprentissage (CFA) dont 5 publics et 4 privés.

#### Diversité, de par les secteurs professionnels et niveaux de diplômes préparés:

Dans le secteur des métiers du vivant qui rassemble un peu plus d'1/3 des effectifs scolarisés, 67% des élèves poursuivent des formations de niveaux IV et III.



Dans le secteur de l'apprentissage, 64% des apprentis sont présents dans le secteur de la production. Les niveaux IV et III rassemblent 64% des formés.



<sup>2</sup> Conseil national de l'enseignement agricole privé

<sup>3</sup> Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

<sup>4</sup> Union nationale rurale d'éducation et de promotion

Toutes voies de formations confondues (y compris la VAE<sup>5</sup>), près de la moitié des apprenants de l'enseignement agricole ligérien prépare un diplôme de niveau IV.



### Un taux de féminisation important

Les filles sont nombreuses dans l'enseignement agricole ligérien. La répartition demeure toutefois relativement inégale selon les secteurs et les voies de formation. Ainsi, on dénombre en 2012-2013 une majorité de filles en voie scolaire (54%) alors qu'elles ne représentent qu'un ¼ des effectifs apprentis (24%).

La voie de l'enseignement agricole peut être une véritable voie de réussite pour le public féminin. Le taux moyen de réussite au diplôme est de 86% pour les filles, supérieur à celui des garçons (84%).

### Performant de par les résultats aux examens :

Les taux de réussite aux examens (session de juin 2013), exceptés en CAPA<sup>6</sup>, sont supérieurs aux moyennes nationales.

Examen session 2013	Taux région	Taux national
CAPA	85,58%	87,19%
BEPA <sup>7</sup>	94,26%	91,70%
Baccalauréat professionnel	85,00%	82,10%
Baccalauréat technologique	80,51%	78,54%
BTSA <sup>8</sup>	78,73%	74,30%

### Performant de par les taux d'insertion :

En 2010, les taux d'insertion enregistrés sur la région des Pays de la Loire (source DGER/2009 Enquête 45 mois après l'obtention du diplôme) étaient supérieurs à ceux constatés sur le plan national (excepté sur les CAPA : 69,6% en région pour 71,6% au plan national).

Diplôme	Moyenne Région	Moyenne Nationale
BTSA	93.7%	93.6%
Bac Pro et BTA	86.7%	86.0%
BEPA	82.9%	79.6%
CAPA	69.6%	71.6%
Moyenne pondérée	85.3%	83.6%

Ces bons résultats se sont confirmés en 2011. Le taux net d'emploi à 33 mois était de 87,8% pour l'enseignement technique agricole ; à noter les taux de 93,9% pour les Bac Pro et 93,4% pour les BTSA.

<sup>5</sup> Validation des acquis de l'expérience

<sup>6</sup> Certificat d'aptitude professionnelle agricole

<sup>7</sup> Brevet d'étude professionnelle agricole

<sup>8</sup> Brevet de technicien supérieur agricole

Cette dynamique de l'enseignement agricole régional doit être poursuivie en réaffirmant les spécificités qui lui sont propres, afin de contribuer efficacement à l'élévation des niveaux de qualification des jeunes et à leur insertion professionnelle.

## **1.2 Former des professionnels**

Le contour du futur PREA doit permettre à l'enseignement agricole de remplir pleinement son rôle au service de la politique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et de la stratégie interministérielle de développement durable, et en particulier de former des professionnels :

- ✓ Acquérir les compétences nécessaires pour s'insérer professionnellement
- ✓ Permettre une sécurisation des parcours par l'élévation des niveaux de qualifications
- ✓ Proposer des cursus de formation variés

### **La production :**

En termes de formation, la mise en place récente du baccalauréat professionnel en 3 ans a permis une augmentation du nombre de sorties en niveau 4, niveau porteur en termes d'installation et d'insertion professionnelle. Favoriser l'installation des jeunes en agriculture, tout particulièrement dans l'élevage, est l'une des priorités gouvernementales. Les assises de l'installation, engagées en janvier 2013, ont permis de dégager de nouvelles perspectives qui se traduiront dans la future loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. L'enseignement agricole doit relever, avec les futurs actifs, le défi d'une double performance écologique et économique.

### **L'aménagement paysager :**

La répartition de l'offre de formation sur le territoire ligérien répond aujourd'hui aux besoins des entreprises mais il convient de rester vigilant sur la cohérence de cette offre. Depuis 2008, la conjoncture est telle que les entreprises de services à la personne de petits travaux de jardinage se sont créées de façon massive. Le secteur des entreprises du paysage est très attentif à ce type de développement d'activité qui potentiellement, peut impacter fortement ce secteur.

### **L'agroéquipement :**

Les formations en agroéquipement à caractère technique nécessitent des équipements spécialisés et une maintenance des machines qui engendrent des coûts d'investissements importants. Une spécialisation des établissements proposant ces formations est donc nécessaire. Au niveau régional, les établissements identifiés sur le territoire et reconnus sur ce champ de compétences répondent à cette exigence. Des éventuelles demandes d'ouverture de formation doivent être en cohérence avec la localisation de cette demande, dans un souci permanent de complémentarité avec l'offre existante.

### **La forêt et la filière bois :**

La forêt et la filière bois constituent des enjeux majeurs rappelés par le Président de la République : redressement productif pour une filière qui, malgré des ressources naturelles importantes, est aujourd'hui fortement importatrice ; protection de la biodiversité, ce qui en forêt plus qu'ailleurs impose une action d'adaptation aux enjeux climatiques pour prendre en compte les conditions qui prévaudront pour les prochaines générations d'arbres ; transition énergétique et capture de carbone.

Les rencontres régionales sur l'industrie du bois pour améliorer la compétitivité de la filière, lancées par le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, telle que celle organisée à Nantes le 23 novembre 2012, illustrent l'importance de ces enjeux.

### **Les secteurs hippiques et l'élevage de petits animaux**

Ces deux secteurs représentent sur la région une forte attractivité. Toutefois, le potentiel de recrutement dans ces secteurs reste limité . Il convient, sur ces secteurs dits « à enjeux particuliers », de poursuivre la maîtrise des effectifs afin de rester en cohérence avec le marché de l'emploi.

### **La commercialisation :**

La mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans a permis de repositionner ces formations sur quelques établissements offrant de réelles capacités à mobiliser des partenariats professionnels. Il convient de conserver cette cohérence sur le territoire ligérien.



### **Les services à la personne**

Il importe de reconnaître les emplois des services de proximité comme des emplois nécessitant des compétences et des qualifications adaptées. Cet accès à la qualification participe également à la valorisation de ces métiers et renforce la lisibilité de ce secteur par un rehaussement de la qualité du service qui est essentielle à son développement. Les formations proposées par l'enseignement agricole sont aujourd'hui suffisamment développées. Cette offre, dispensée à plus de 90% par les établissements privés, répond aux besoins du territoire. Il est important que cette offre reste adaptée au marché de l'emploi, dans un objectif d'insertion et de sécurisation de l'emploi des salariés.

Il existe un nombre important de diplômes et/ou titre dans le secteur des services à la personne délivrés par l'Éducation Nationale, la DRJS, le Conseil Régional et le Ministère de l'Agriculture, ce qui nécessite une amélioration de la lisibilité de l'offre de formation initiale et continue.

### **L'industrie agroalimentaire :**

L'implication de la branche professionnelle au travers de l'association LIGERIAA, en partenariat avec la DRAAF, la DIRECCTE et le Conseil Régional, a permis d'initier une dynamique réelle pour développer l'attractivité de ce secteur auprès des jeunes. Ces premiers travaux, formalisés dans le cadre d'un plan d'actions collectives, doivent être poursuivis et développés, dans la même logique de recherche de partenariats avec l'ensemble des acteurs de ce secteur.

Pour chacun de ces secteurs, dans le contexte de la nouvelle Loi d'avenir agricole de 2014, l'enseignement agricole ligérien, dans sa relation au monde professionnel, se doit de conforter son rôle d'acteur comme lieu de transmission des savoirs et d'expérimentation.

## **1.3 Former des citoyens acteurs**

### **1.3.1 Le défi de l'éducation au développement durable et à l'environnement**

Selon le rapport Bruntland (1987), le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »

Les façons de faire sont très diverses, assez peu stabilisées, voire totalement à inventer et les échelles temporelles et spatiales très variables. La complexité des situations peut ainsi faire obstacle à la volonté de changement.

Les enjeux autour de l'éducation et la formation de futurs citoyens et professionnels, capables de comprendre et de prévoir les conséquences de leurs actes et de participer à des choix collectifs en toute connaissance de cause, sont décisifs.

L'enseignement agricole intègre notamment la dimension environnementale dans l'ensemble des activités professionnelles qui le concernent avec trois champs d'action :

- l'organisation, le fonctionnement, la gestion de l'établissement,
- l'éducation, la formation et plus généralement les métiers pratiqués dans l'établissement et ceux auxquels les jeunes sont formés,
- l'ancrage territorial de l'établissement.

Les questionnements sont nombreux pour mailler plusieurs composantes, pour faire évoluer « les conventions », modifier les pratiques et les comportements et avancer dans le sens d'un développement mieux intégré, plus solidaire et mieux partagé. Partenariats, transversalité, articulation des échelles (géographiques et temporelles), droit à l'initiative (et à l'erreur), pilotage par projet, évaluation/capitalisation ... sont des conditions indispensables à l'action en faveur du développement durable.

Depuis les premières études du milieu en 1960 jusqu'à l'intégration du concept d'agriculture durable dans la loi d'orientation agricole de 1999, l'enseignement agricole a développé progressivement des pratiques pédagogiques et des projets visant à mieux prendre en compte les 3 piliers du développement durable. Rappelons en 2007/2008, le Grenelle de l'Environnement et l'implication de l'enseignement agricole pour contribuer à la réussite de plans ministériels par thèmes jugés prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques soutenant le développement durable :

Réduire de moitié de l'usage des produits phytopharmaceutiques (Plan Écophyto)

Multiplier par 3 des surfaces consacrées à l'agriculture biologique (programme ambition bio 2017) et 20% alimentation bio dans restauration collective publique  
 Augmenter l'efficacité énergétique des exploitations agricoles, valoriser les ressources énergétiques, améliorer le bilan carbone (Plan énergie méthanisation, autonomie azote)  
 Amélioration de l'état écologique des eaux de surface et souterraines en 2015, tout en assurant une meilleure gestion quantitative de l'eau par les usagers des bassins versants.  
 Restaurer la biodiversité (Trames verte et bleue)  
 Certifier à la Haute Valeur Environnementale des exploitations

L'enseignement agricole à travers ses filières de formation, ses exploitations et ateliers technologiques et aussi sa restauration collective est concerné par la mise en œuvre du plan national de l'offre alimentaire décliné en régions en plan d'actions régionales pour une offre alimentaire, sûre, diversifiée et durable.

Depuis 1998, en région Pays de la Loire, des programmes et plans d'action successifs déclinent par exemple pour les 11 lycées agricoles publics (5100 élèves et apprentis, 1000 personnels), intégrant 9 exploitations agricoles et 2 ateliers technologiques, les grandes orientations nationales.

L'objectif principal est d'appuyer des équipes volontaires de personnels enseignants, équipes de direction, personnels administratifs, à faire évoluer concrètement les pratiques pédagogiques ainsi que les pratiques citoyennes avec les apprenants tout en progressant au niveau de la gestion durable de l'EPLEFPA.

- Création de nouveaux modules d'initiative locale de formation professionnelle intégrant des aspects liés au développement durable: ex intégration du plan Écophyto 2018 ou du plan agriculture biologique
- Intégration des apprenants dans des processus de sensibilisation, de diagnostic et d'action collective en projet : réseau d'apprenants éco-délégués (ou éco-responsables) dans chaque EPL.
- Sensibilisation des apprenants lors de travaux pluridisciplinaires : diagnostics de territoire ou d'exploitation agricole ou de l'établissement
- Montage de projets au sein des établissements répondant à une situation jugée non satisfaisante par rapport au développement durable lors d'une étape de diagnostic préalable: gestion des déchets, économies d'énergie, gestion de l'eau, organisation des transports, alimentation collective à la cantine, aménagement paysager, coopération internationale, prise en compte de la biodiversité, ...
- Evolution des exploitations agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement tout en maintenant la viabilité économique, en lien avec les organismes professionnels.

Enfin ce dispositif s'articule avec les actions du Conseil Régional à travers un partenariat étroit porté par :

- le dispositif de l'établissement éco-responsable qui concerne les 11 établissements publics et 4 établissements privés temps plein,
- le programme d'actions éducatives (PAE – action Éducation à l'environnement ),
- le plan Eco-Energie,
- le plan Alimentation responsable,

Notons la grande diversité de partenariats locaux (collectivités territoriales, parcs régionaux, organisations professionnelles agricoles, associations, ...) qui permettent d'ancrer les projets au sein des établissements et des territoires.

### **1.3.2 Œuvrer à une plus grande ouverture de l'enseignement agricole ligérien sur l'Europe et l'international**

Sensibiliser les jeunes en les accompagnant dans la découverte d'une Europe aux cultures diverses, respectueuse de la liberté et de l'identité de chacun des peuples qui la compose, demeure une priorité pour l'enseignement agricole ligérien. Cette ambition de développer auprès des jeunes une conscience du rôle de chacun dans les interdépendances mondiales et de favoriser une citoyenneté active, répond pleinement aux objectifs de l'enseignement agricole dans sa mission de coopération internationale.



Rappelons que l'enseignement agricole, dans son ensemble, échange et coopère sous des formes diverses avec près d'une centaine de pays, en particulier avec les pays de l'Union Européenne, mais aussi avec les pays dits « en voie de développement ».

En avril 2012, la DRAAF signe avec la Région et le Rectorat un protocole d'accord sur le développement de l'ouverture européenne et internationale des lycéens et apprentis. Dans cette perspective, la DRAAF s'engage à accompagner les établissements publics et privés dans leur démarche de projets de coopération internationale.

Cette action, qu'il conviendra d'amplifier dans le PREA, contribue à la mobilité des lycéens via le dispositif des bourses de stage à l'étranger dont le budget en 2012/2013 s'élève à 72 400 €. Rappelons qu'en 2012, la DRAAF a pu répondre positivement à une cinquantaine de demandes de bourses pour des stages à destination de l'Union Européenne.

Régulièrement, les établissements de formation agricole ligériens mettent en place dans le domaine de la coopération internationale des projets de natures diverses :

- échanges réciproques via des voyages dans le pays ou accueil de partenaires,
- stages à l'étranger et accueil de stagiaires étrangers,
- réalisations communes avec un partenaire étranger (animation, chantiers ...), ...

Il convient d'encourager ces initiatives et de donner à l'enseignement agricole ligérien les moyens d'amplifier cette construction de liens durables avec ses partenaires. A cet égard, le PREA est un levier pour encourager les établissements dans ces initiatives (plus grande prise en compte dans les projets d'établissements, ouvertures de sections européennes ...).

Les réformes en cours et à venir dans lesquelles l'enseignement agricole doit évoluer sont nombreuses :

- Poursuite de la rénovation de la filière « services » et « activités hippiques »
  - rénovation du CAPA
  - mise en œuvre de SIECLE SDO : prévention et remédiation en lien avec les plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
  - Rénovation des BTSA (Gestion forestière, Génie des équipements agricoles, Développement et animation des territoires ruraux).
  - Intégration de l'agro-écologie dans les programmes et les référentiels pédagogiques
- Le PREA doit dresser le cadre des priorités visant à assurer la réussite de tous les jeunes.

L'émergence de nouvelles modalités d'accompagnement des élèves au sein des communautés éducatives ou la mise en place progressive d'actions ciblées pour lutter contre le décrochage scolaire sont des exemples d'actions qu'il conviendra de développer auprès des jeunes. L'ouverture sur l'Europe doit aussi être une priorité pour l'enseignement agricole ligérien afin d'accompagner mieux encore les jeunes vers une citoyenneté active, répondant pleinement aux objectifs de l'enseignement agricole dans sa mission d'ouverture sur l'Europe.

## **1.4 Voie générale et technologique**

Le PREA doit permettre de réaffirmer le positionnement de la voie générale et technologique de l'enseignement agricole au sein du système éducatif :

- les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> participent à la diversification des parcours de formation. La rénovation en cours permet notamment d'intégrer les évolutions relatives à la définition et à l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences.
- la réforme du lycée introduit de fait un nouveau pallier d'orientation en fin de seconde. L'enseignement agricole doit s'adapter à ces nouveaux parcours qui se traduisent par davantage de mouvements entre Éducation nationale et l'enseignement agricole entre la seconde et la première. Rénové à la rentrée 2013 le baccalauréat technologique STAV doit améliorer la lisibilité de la voie technologique de l'enseignement agricole
- l'enseignement agricole s'inscrit dans la démarche académique, portée par la « Commission académique de coordination des formations post-bac » visant à favoriser la transition Lycée-enseignement supérieur dans l'optique d'un continuum Bac-3 / Bac +3.

## **1.5 Enseignement supérieur**

### **Développer la relation « Enseignement agricole/Innovation-Recherche-Développement »**

Les agriculteurs de demain, qui sont aujourd'hui dans les établissements de formation de l'enseignement agricole, devront relever le défi d'une double performance écologique et économique. L'enseignement agricole est à la fois un acteur et un vecteur de cette mutation, comme lieu d'expérimentation et de transmission des savoirs. A ce titre, il aura toute sa place dans la loi d'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt prévue en 2014. Affirmer le rôle des exploitations dans la participation à l'émergence des nouveaux modèles de production est aujourd'hui l'un des objectifs majeurs assignés à l'enseignement agricole.

En Pays de la Loire, 11 exploitations et ateliers technologiques sont présents dans les établissements publics et 2 dans les établissements privés. Ces exploitations agricoles des établissements d'enseignement sont des lieux d'applications pédagogiques, favorisant la découverte et l'observation, l'apprentissage et l'acquisition des savoir-faire indispensables aux futurs métiers. Ils permettent une contribution active de l'enseignement agricole à la réalisation des objectifs du Projet agro-écologique pour la France, visant à un nouveau modèle de production agricole, conciliant performance économique et efficacité écologique, au travers de 3 enjeux :

- produire en recherchant une double performance économique et environnementale ;
- produire en quantité et en qualité face aux divers risques économiques, climatiques et sanitaires ;
- produire sur tout le territoire en veillant à la vitalité et à la cohésion sociale des territoires.

Ainsi, les exploitations et ateliers technologiques contribuent aux politiques publiques pour une agriculture porteuse d'innovation à travers la déclinaison des plans nationaux et régionaux issus du Grenelle de l'environnement ou d'autres directives européennes (directive cadre sur l'eau, directive cadre sur l'usage des pesticides ...). Des plans sont mis en œuvre dans différents domaines tels que :

- l'agriculture biologique ;
- la qualité de l'eau et la maîtrise des rejets azotés ;
- la biodiversité et l'apiculture durable ;
- l'usage des pesticides et des antibiotiques en élevage ;
- la maîtrise de l'énergie et la méthanisation ;
- la haute qualité environnementale ;
- la production de protéines végétales ;
- les produits de qualité ;
- les circuits courts.

Parmi les établissements publics, 4 lycées (Montreuil-Bellay, La Roche Sur Yon, Laval et Saint-Herblain) sont porteurs sur la région des Pays de la Loire d'une plate-forme régionale d'innovation (PRI). Les PRI sont des dispositifs gérés par le Conseil Régional qui visent à rapprocher la recherche, la formation et les entreprises d'un territoire donné pour mettre au point des innovations répondant aux besoins des TPE, PME, artisans, producteurs ... Il s'agit là d'une réelle opportunité pour s'inscrire dans une dynamique d'innovation, au service des acteurs du territoire.

L'une des ambitions majeures du PREA doit être d'amener les exploitations des lycées à jouer encore plus pleinement leur rôle à la fois de lieu de transmission des savoirs entre les jeunes et les professionnels, de lieu de recherche et de lieu d'expérimentation, dans le cadre d'un lien plus étroit avec leur territoire. Face à l'émergence des nouveaux modèles de production, l'enseignement agricole, au travers des exploitations de ses établissements, doit répondre à ces enjeux en sa qualité de lieu de transmission des savoirs, de terrain d'expérimentation et de vecteur dynamique d'innovation au service des territoires.

#### **L'accès à l'enseignement supérieur**

La poursuite et la réussite dans l'enseignement supérieur sera une des priorités du nouveau projet académique. L'enseignement agricole doit permettre l'accès à l'enseignement supérieur de tous les apprenants y compris ceux de la voie technologique et de la voie professionnelle. Cela doit s'appuyer sur l'information, l'orientation et le développement des relations entre enseignement technique et l'enseignement supérieur, et ce plus spécifiquement avec les écoles d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

A l'instar des orientations de l'Éducation nationale, l'enseignement agricole doit contribuer à l'élévation des niveaux de qualification en permettant des parcours de réussite, notamment aux titulaires du baccalauréat professionnel vers le BTSA et aux titulaires de BTSA vers les licences professionnelles et/ou les parcours d'ingénieurs.

## POINT 2 : Un nouveau contexte

Face aux enjeux majeurs pour la jeunesse et le pays, l'enseignement agricole mobilise ses savoir-faire et ses spécificités propres pour contribuer efficacement à l'élévation des niveaux de qualification des jeunes, leur insertion professionnelle, avec le souci constant de les accompagner dans l'identification et la préparation de nouveaux modèles de production. Les réformes engagées au sein du système éducatif (réforme de la voie professionnelle, réforme du lycée, refondation de l'école ...) concourent à la réalisation de ces objectifs qui visent à mettre l'intérêt de tous les élèves au cœur des réflexions et des réformes du système éducatif.

Au cours de ces trois dernières années, l'enseignement agricole a été particulièrement marqué par des réformes structurelles profondes. La mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle a permis l'émergence de nouvelles modalités d'accompagnement des élèves au sein des communautés éducatives (accompagnement au projet professionnel, individualisation, modularisation des apprentissages ...). Dans le même temps, la mise en place progressive d'actions ciblées pour lutter contre le décrochage scolaire est une réponse aux difficultés croissantes à faire réussir tous les jeunes. D'autre part, face aux mutations en cours pour relever avec les futurs actifs le défi d'une double performance écologique et économique, l'enseignement agricole, fort de ses spécificités dans sa relation au monde professionnel, se doit de conforter son rôle d'acteur comme lieu d'expérimentation et de transmission des savoirs.

### 2.1 Un nouveau contexte législatif

#### **2.1.1 La Loi d'avenir agricole**

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt doit donner les grandes orientations pour la compétitivité et la performance économique et environnementale des filières concernées. Elle est annoncée pour le début d'année 2014.

Un volet concernera l'avenir de l'enseignement agricole, dont une concertation sur quatre thèmes prioritaires a eu lieu en 2013. Les conclusions de ces travaux sont disponibles sur le site <http://www.concertation-avenir.educagri.fr>, dont les principales propositions sont les suivantes :

- ✓ La promotion sociale et la réussite scolaire :
  - une orientation desservant l'enseignement agricole à repenser : d'une part il est isolé, mal connu et mal reconnu, et d'autre part, il faut rompre avec les idées reçues attachées aux métiers préparés ;
  - des parcours de réussite à consolider : l'enseignement agricole doit à la fois prendre toute sa part dans la lutte contre le décrochage scolaire, permettre aux jeunes issus du baccalauréat professionnel de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur court, et développer le nombre d'élèves issus de l'enseignement technique dans l'enseignement supérieur long ;
  - la nécessaire autonomie des établissements, par la nécessité de développer l'ingénierie et le pilotage pédagogique, de permettre l'expérimentation et de consolider les liens avec le territoire et les professionnels.
- ✓ Enseigner à produire autrement :
  - apprendre et enseigner à « produire autrement » appellent à « territorialiser » la formation et ses relations avec la recherche et le développement. Les référentiels donnent déjà un cadre et des marges d'autonomie significatives ;
  - les éléments à renforcer : intégrer les connaissances acquises dans un territoire donné pour y alimenter l'enseignement, valoriser les démarches collectives, travailler les interactions entre référentiels (nationaux) et pratiques pédagogiques (territorialisées), lier le « produire autrement » de la production agricole avec sa traduction dans les filières de l'agroalimentaire, de l'aménagement ;
  - l'exploitation agricole est un levier majeur de l'établissement de formation au plan de l'innovation et de la dimension territoriale. De nombreux exemples montrent les initiatives positives déjà engagées. Leur valorisation pédagogique est un enjeu majeur. L'analyse comparative des systèmes importe plus que la seule référence à un ou quelques modèles normés.
- ✓ L'ouverture internationale, l'Europe et la mobilité des jeunes : il s'agit d'un enjeu stratégique pour l'enseignement agricole de contribuer à l'ambition de la France de devenir un leader de l'agro-écologie. L'ensemble des réseaux en matière de coopération, de recherche, d'échanges doivent ainsi participer à ce rayonnement, avec un effort particulier pour que les échanges internationaux s'ouvrent davantage aux élèves en apprentissage. Il est souhaité que soit mieux intégrée la dimension internationale et européenne dans les formations et les projets pluridisciplinaires.

✓ Formation des enseignants :

- former pour répondre à de nouveaux enjeux, à de nouvelles attentes de la société ;
- former tout au long de la vie ;
- organiser la formation initiale et continue de façon adaptée aux enjeux et aux nouvelles modalités de recrutement ;
- former des enseignants pour l'enseignement agricole.

### **2.1.2 La Loi d'orientation et de refondation de l'école et la Loi de décentralisation**

La loi d'orientation et de programmation, promulguée le 8 juillet 2013, constitue une étape majeure de la refondation de l'école de la République, qui a été érigée en priorité par la Nation. Elle se donne pour objectif d'améliorer les résultats et de renforcer l'équité de notre système éducatif pour les élèves et pour le pays, une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun.

L'enseignement agricole s'inscrit totalement dans cette Loi d'orientation et de programmation, et en particulier pour les objectifs suivants :

- ✓ diviser par deux la proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification et amener tous les élèves à maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire ;
- ✓ réaffirmer les objectifs de conduire plus de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat et 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'acte III de la décentralisation en cours d'élaboration prévoit que la carte des formations professionnelles initiales soit arrêtée par le Conseil régional (Articles 27, 28 et 29 de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'école de la République), selon l'organisation suivante :

- ✓ chaque année, les autorités académiques recensent les évolutions nécessaires de la carte scolaire des formations professionnelles initiales de la voie scolaire,
- ✓ dans le cadre d'une convention annuelle, les autorités académiques et le Conseil régional classent par ordre de priorité les ouvertures et fermetures de sections,
- ✓ la Région arrête la carte régionale des formations professionnelles,
- ✓ cette carte est mise en œuvre par la Région et l'État dans l'exercice de leurs compétences respectives.

## **2.2 Les impacts de la réforme de la voie professionnelle (RVP)**

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires se diversifie. Depuis la rentrée scolaire 2011, toutes les spécialités de baccalauréat professionnel seront désormais proposées en trois ans après une classe de 3<sup>ème</sup>.

Sur la région des Pays de la Loire, après 3 années de mise en œuvre de la RVP, plusieurs constats peuvent être faits sur la situation en formation initiale scolaire.

On enregistre une augmentation des effectifs en CAPA . Les effectifs sont en effet passés de 278 élèves à la rentrée 2008 à 476 élèves à la rentrée 2012. Cette augmentation se répartit entre +106 élèves en CAPA 1 (soit 3 classe supplémentaires) et 92 élèves en CAPA 2 (soit 3 classes supplémentaires). Le bilan en terme d'évolution d'effectif de la mise en œuvre de la première vague de la rénovation de la voie professionnelle (hors services à la personne et secteur hippique) est le suivant :

- ✓ La disparition des cycles BEPA se traduit par une baisse globale de 3 347 élèves dont 1 745 en BEPA 1 (soit - 97 classes) et 1 602 élèves en BEPA 2 (soit – 100 classes). Cette diminution des effectifs en BEPA 1 & 2 a été « compensée » par une augmentation significative des effectifs scolarisés en cycle baccalauréat professionnel
- ✓ Les effectifs de seconde professionnelle ont augmenté de 1 608 élèves (soit 78 classes) et ceux de première et terminale professionnelles se sont accrus de 1 246 élèves dont 676 en baccalauréat professionnel 1 (soit 26 classes) et 570 en baccalauréat professionnel 2 (soit 23 classes).
- ✓ Globalement, la RVP a donc conduit à une baisse des effectifs de 6% correspondant, sur l'ensemble des niveaux 4 et 5, à une baisse de 295 élèves. Ainsi les effectifs de 5 231 élèves en 2008 sont passés à 4 936 élèves en 2012. Pour mémoire, on enregistrait à la rentrée 2011

(dernière année de « doubles flux » hormis les « Services ») 5 607 élèves (soit 671 élèves de plus qu'à la rentrée 2012).

Concernant la spécificité de la filière « Services » pour laquelle la mise en œuvre de la RVP vient de débiter, plusieurs constats peuvent être faits à la rentrée 2012.

Concernant les flux d'entrées prévus sur la filière (CAPA + seconde professionnelle), on enregistre un écart de -54 élèves par rapport aux objectifs indicatifs et/ou contractuels prévus.

Les flux totaux d'entrées en première SAPAT<sup>9</sup> sont de 2 188 élèves dont 56,2% sont issus de seconde professionnelle (88% des secondes professionnelle sortants), 31,9% de BEPA 2 Services, 1,4% de diverses filières du MAAF (SGT, CAPA, réorientation) et 10,5% du champ « hors MAAF ». La réforme de la filière « Services » se poursuit avec la mise en place des premières professionnelles, avec l'accueil des doubles flux et la mise en place de la certification intermédiaire.

Lors de l'évaluation « chemin faisant » de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle de 2013, l'Inspection de l'enseignement agricole dresse un bilan qui doit alimenter la réflexion lors de l'élaboration du nouveau PREA, et en particulier :

- ✓ Le passage de trois à quatre ans a constitué un bouleversement important dans la mise en place de la formation conduisant à la délivrance du baccalauréat professionnel, qui nécessite de raisonner la progressivité des apprentissages, de se poser davantage la question du sens et de la cohérence des enseignements, et met en difficulté les enseignants pour faire atteindre aux jeunes le niveau requis du baccalauréat.
- ✓ Une attention portée au recrutement, au suivi et à l'orientation des apprenants, essentielle pour la construction de leur parcours.
- ✓ Une prise en compte de la diversité des apprenants et l'individualisation de la formation, qui requiert une ingénierie pédagogique.

### **2.3 La prévention et la lutte contre le décrochage et l'orientation**

Le décrochage n'est pas un fait nouveau. Mais alors même que l'obtention d'un diplôme est plus que jamais déterminante pour faciliter l'accès au monde professionnel, l'école rencontre des difficultés croissantes à faire réussir tous les jeunes qui lui sont confiés. Le nombre d'élèves en grande difficulté a tendance à augmenter. Depuis plusieurs années, le décrochage est combattu tant au niveau national que régional. La prévention de la lutte contre le décrochage est donc aujourd'hui une priorité.

Les Assises régionales « de la prévention du décrochage scolaire au raccrochage des jeunes » organisées à l'ENSAM d'Angers le 31 janvier 2012 et pilotées par l'État, via le rectorat de Nantes, ont rassemblées plus de 400 personnes (acteurs locaux, chefs d'établissements, conférenciers, universitaires ...). Cette forte participation démontre s'il en est besoin d'une nécessaire concertation entre acteurs, tant les processus liés à cette problématique sont complexes (repérage des jeunes, accompagnement personnalisé, orientation, coordinations locales, maillage du territoire, visibilité des dispositifs ...).

L'instruction interministérielle de 2009 a défini les principes de l'action de l'État en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes. Des réformes ont été engagées au sein du système éducatif, en vue de répondre aux besoins individuels de chaque élève à tous les niveaux de la scolarité (RVP, réforme du lycée ...).

Les établissements ont intégré ces évolutions et continuent d'adapter leurs pratiques à ces nouveaux enjeux. Il convient d'amplifier ces pratiques et pour cela d'accompagner plus étroitement les établissements dans ce travail d'anticipation des sorties sans qualification, par une prévention efficace du décrochage scolaire.

Au niveau de l'enseignement agricole régional, l'année 2012 a vu le lancement du dispositif de repérage et de suivi du décrochage par la mise en œuvre de l'application SIECLE<sup>10</sup> SDO<sup>11</sup> EA. Il s'agit d'une application de l'Éducation Nationale étendue à l'enseignement agricole.

Tous les directeurs des établissements agricoles de la région ont aujourd'hui accès à une liste des décrocheurs de leur établissement. Les élèves décrocheurs de cette liste sont issus d'un filtre correspondant à une définition nationale (plus de 16 ans, non retrouvés dans un système de formation

<sup>9</sup> Services aux personnes et aux territoires

<sup>10</sup> Système d'information pour les élèves des collèges et de lycées et pour les établissements

<sup>11</sup> Suivi de l'orientation



initiale, n'ayant pas de diplôme de niveau 5 ou 4). Il revient aux établissements de traiter cette liste et de prendre contact avec le ou les élèves qui ne sont plus dans un établissement agricole ou de l'éducation nationale, et de faire le point afin de trouver une solution. Dans tous les cas, l'établissement doit en informer sa plate-forme (PSAD<sup>12</sup>).

Le PREA, dans le cadre des orientations réaffirmées par la Région et le Rectorat au travers notamment des plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs dans le repérage et le suivi du décrochage, doit être un outil au service des établissements pour les accompagner dans leur obligation (ajout au code de l'éducation des articles L. 313-7 et L. 313-8) de repérer les jeunes sortis sans avoir acquis un niveau de diplôme minimal (diplômes ou titres à finalités professionnelles de niveau 5 inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles).

La prévention du décrochage passe par une orientation réussie s'appuyant sur la connaissance des métiers, des formations et des perspectives d'insertion. Le PREA doit permettre de poursuivre les efforts d'information et de communication sur les métiers, l'emploi et les formations en prenant en compte notamment les besoins des professionnels de l'accueil, de l'information et de l'orientation dans le cadre de la mise en place du Service Public de l'Orientation (SPO) en cours de déploiement.

## **2.4 Le numérique à l'école**

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république dans ses orientations développe une grande ambition pour le numérique à l'école :

« Nos sociétés sont profondément transformées par le numérique. La société de l'information ouvre des perspectives nouvelles en matière d'accès à la connaissance et à la formation. Le monde vit probablement une période de rupture technologique aussi importante que le fut, au XIX<sup>ème</sup> siècle, la révolution industrielle. Les technologies numériques représentent une transformation radicale des modes de production et de diffusion des savoirs, mais aussi des rapports sociaux. L'école est au cœur de ces bouleversements. »

Ces technologies peuvent devenir un formidable moteur d'amélioration du système éducatif en offrant de nouvelles perspectives pour diversifier les approches pédagogiques.

Les étudiants d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, leur participation croissante à des réseaux sociaux en est un constat. D'une façon générale il est nécessaire d'associer les professeurs au cœur des réflexions de l'établissement sur la pertinence de ces outils, la stratégie d'intégration du numérique dans un contexte pédagogique mais aussi sur leur nouveau rôle face à ce nouveau public.

Régionalement, un projet concret de développement du numérique se traduit par la mise en place de l'espace numérique de travail (ENT) E-lyco. Porté conjointement par le rectorat de l'Académie de Nantes, la Région des Pays de la Loire, les cinq départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, ce projet est conduit dans le cadre d'un partenariat. Les représentants de l'enseignement privé (URADEL) et de l'enseignement agricole (DRAAF), adhérents à cette démarche, sont associés au pilotage du projet.

Inscrit dans les orientations nationales et dans les axes du projet d'académie CAP 2015, le projet e-lyco est à ce jour unique quant à son ampleur puisqu'il s'applique à tous les collèges et lycées publics et privés sous contrat d'association et les établissements agricoles de l'académie soit 685 établissements et 321 000 élèves. Il est progressivement déployé sur cinq ans depuis janvier 2010. À terme, il devrait toucher près d'un million d'utilisateurs.

Commun sur l'ensemble du territoire mais personnalisable par chacun des partenaires, cet environnement va faciliter la continuité éducative collège/lycée des élèves. Les enseignants disposeront d'un ensemble de services identiques. Les parents auront la possibilité de suivre la scolarité de leurs enfants quels que soient leur affectation et leur niveau de scolarisation, de la 6<sup>ème</sup> à la terminale, jusqu'aux formations post-bac des lycées.

Ce chantier s'inscrit dans le cadre plus large de la modernisation du système éducatif et de la mise en place progressive d'une e-administration, favorisant la dématérialisation des procédures. e-lyco est un outil pédagogique et éducatif qui, par les services, ressources et outils offerts, vise notamment à :

- ✓ favoriser la réussite scolaire,
- ✓ consolider la construction du projet d'orientation de chaque élève,
- ✓ renforcer le lien entre l'élève et l'enseignant,
- ✓ développer le travail collaboratif (entre enseignants comme entre élèves),
- ✓ rapprocher l'École et les familles,
- ✓ construire le prolongement numérique de l'établissement,
- ✓ promouvoir de nouvelles modalités de travail.

---

<sup>12</sup> Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs



## **POINT 3 : Éléments de cadrage : présentation du plan d'actions et méthodologie**

### **3.1 Construire et conduire un projet régional partagé**

Le projet régional de l'enseignement agricole ligérien est un élément structurant, important qui doit :

- ✓ poursuivre la dynamique de l'enseignement agricole régional en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs ;
- ✓ poursuivre l'accompagnement des membres des équipes éducatives dans leur contribution à la mise en place des réformes engagées au sein du système éducatif ;
- ✓ réaffirmer les spécificités propres à l'enseignement agricole en contribuant efficacement à l'élévation des niveaux de qualification des jeunes, leur insertion professionnelle, avec le souci constant de les accompagner dans l'identification et la préparation de nouveaux modèles de production.

Le projet régional de l'enseignement agricole devra, en outre, :

- ✓ permettre une valorisation des acquis des anciens PREA ;
- ✓ être pragmatique, tant par les objectifs définis que par les indicateurs de suivi ;
- ✓ faire l'objet d'une évaluation annuelle, et d'une redéfinition éventuelle de ses actions ;
- ✓ être un élément structurant des projets d'établissement ;
- ✓ être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement agricole ligérien.

### **3.2 Instances de validation et modalités de travail**

Le projet régional de l'enseignement agricole sera soumis à un avis du comité régional de l'enseignement agricole (CREA cf. annexe 2 pour composition et rôles), ce dernier est composé de l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole (professionnels, représentants des personnels, représentants des fédérations d'enseignement, rectorat, conseil régional, parents d'élèves et élèves).

Le CREA du 17 janvier 2013 a défini :

- ✓ la mise en place d'un comité de pilotage (cf. composition en annexe 2) ;
- ✓ la validation des axes, et objectifs du PREA;
- ✓ et une méthode de travail.

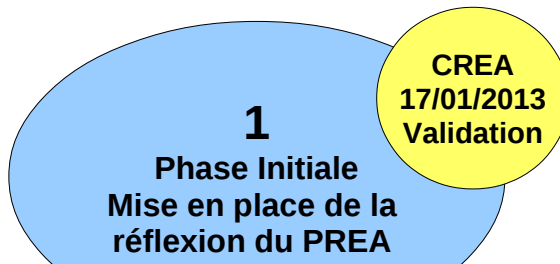
Le comité de pilotage a pour rôles :

- ✓ d'organiser la réflexion ;
- ✓ d'organiser la communication ;
- ✓ d'analyser les productions ;
- ✓ de faire des propositions ;
- ✓ de procéder aux ajustements nécessaires.

Les différentes phases d'élaboration du PREA :

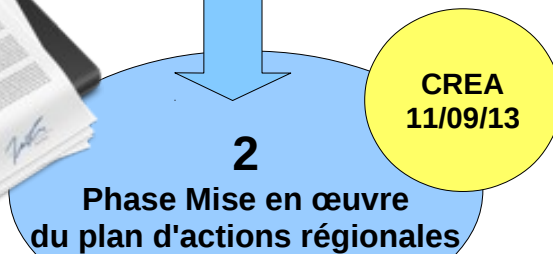
- ✓ Phase initiale : Mise en place de la réflexion du PREA qui détermine les axes, objectifs et thématiques à développer. Ces derniers ont été validés lors du CREA du 17 janvier 2013.
- ✓ Phase plan d'actions régionales : à partir des thématiques retenues, des rencontres/débats sont prévues. Seront invités à ces rencontres un représentant de chaque membre du CREA ainsi qu'un représentant de chacun des établissements de formation. (cf. 3,3 pour le détail). À l'issue de ces rencontres des actions à mettre en place seront définies (objectifs et indicateurs)
- ✓ Phase contributions des familles d'enseignement : À l'issue des rencontres/débat, chaque famille d'enseignement fera des propositions d'actions spécifiques en déterminant des objectifs et indicateurs.
- ✓ Phase Bilan : Un bilan de la réalisation des actions sera effectué chaque année
- ✓ Phase d'ajustement : En fonction du bilan effectué, et des éventuelles évolutions de contexte, il pourra être redéfini un nouveau plan d'actions régionales. Ces ajustements seront validés lors d'un CREA dédié au suivi du PREA.

De novembre 2012  
à août 2013 ...



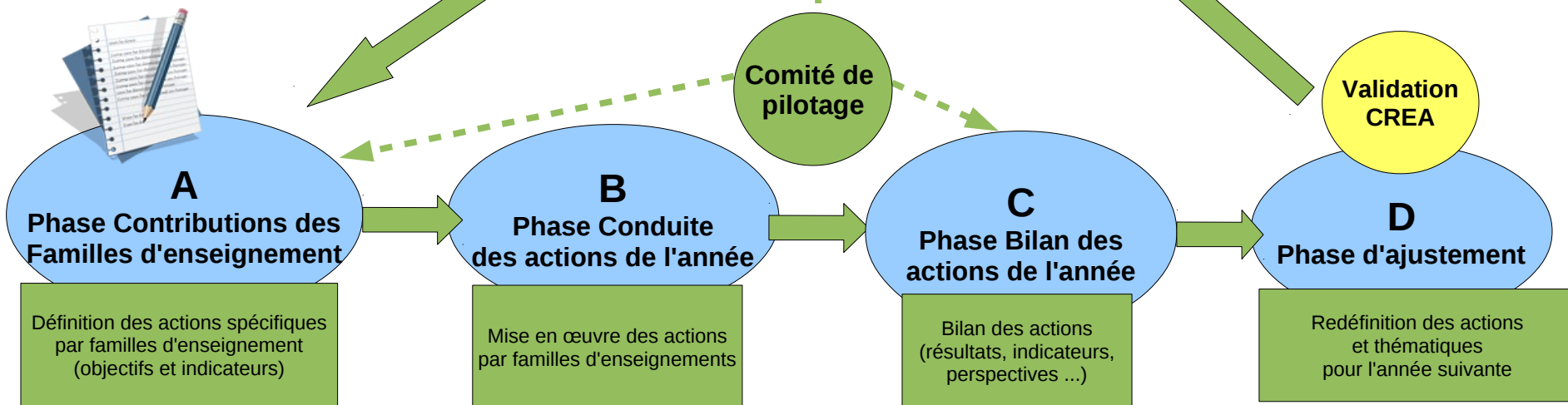
Axes, Objectifs  
Plan d'actions régional  
Thématiques

A partir de septembre 2013 ...



Modalités de mise en œuvre pour l'année  
Plan d'actions annuelles  
à mettre en place pour l'année  
(objectifs et indicateurs)

Chaque année ...



### 3.3 Plan d'actions régionales

#### Rappel des axes stratégiques :

- L'enseignement agricole au service de la politique du MAAF et de la stratégie interministérielle de développement durable
- L'enseignement agricole dans le dispositif académique
- Pilotage de l'enseignement agricole dans le respect de ses partenaires et de l'identité des familles d'enseignement

Objectifs stratégiques	Plan d'actions PREA 2013-2016	Thématiques 2013-2014 : Journées rencontres/débat
La promotion sociale et la réussite scolaire	Promouvoir l'égalité des chances et la sécurisation des parcours Préparation à l'insertion professionnelle et à la formation tout au long de la vie Poursuite et réussite dans l'enseignement supérieur Le numérique : un outil privilégié ? Quelle appropriation et quelle adaptation à nos besoins ?	Insertion, lutte contre le décrochage (premier semestre 2014) Numérique (premier semestre 2014)
Contribuer aux besoins des formés et des secteurs professionnels	Une carte des formations proposant une offre équitable sur l'ensemble du territoire, répondant aux exigences du monde économique et de l'emploi, aux demandes des familles et à l'équité territoriale Cohérence de l'offre de formation compte-tenu de la réalité des besoins en compétences et des emplois à pourvoir, adaptée à l'insertion des jeunes, dans les secteurs constituant un enjeu essentiel sur le territoire ligérien, notamment dans le secteur des IAA Faire évoluer l'offre de formation par apprentissage et encourager les formations mixées (publics et voies de formation)	Secteurs des services à la personne, l'IAA et productions (21 novembre 2013) Secteur aménagement (octobre/novembre 2013)
Enseigner à produire autrement	Le défi de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans une approche globale et partenariale L'évolution des exploitations des établissements d'enseignement agricole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement tout en maintenant la viabilité économique, en lien avec les organismes professionnels Le rôle des exploitations des établissements d'enseignement dans la relation « Enseignement agricole/Innovation/Recherche/Développement » Le positionnement des exploitations des établissements d'enseignement comme un lieu de dialogue au cœur du territoire et de sensibilisation aux métiers	Produire autrement (premier semestre 2014)
Favoriser l'ouverture à l'international, l'Europe et la mobilité des jeunes	Favoriser la mobilité internationale dans le cadre des priorités géographiques fixées par la DGER Sensibiliser les jeunes à la coopération internationale, au développement et à la solidarité Favoriser la participation à des programmes d'expertise et de recherche	Ouverture à l'international (premier semestre 2014)

### **3.4 Communication**

Afin que le PREA soit un projet pour tous, il est nécessaire de permettre à chacun d'avoir accès aux documents et éléments qui serviront à la base de ce dernier, et ainsi de faire émerger des représentations et des stratégies partagées par le plus grand nombre d'acteurs (observateurs, prescripteurs, accompagnateurs) par des attributions de moyens ou par des politiques propres de la mission éducative).

La diversité des composantes de l'enseignement doit être respectée sans nuire à l'unité du projet. Ainsi, en tenant compte du contexte régional, le PREA doit permettre à chaque famille d'enseignement, à partir des axes et des objectifs stratégiques communs validés lors du CREA du 17 janvier 2013, de décliner des plans d'actions spécifiques :

- à l'enseignement public (PREAP : mesure 15 des Assises de l'EAP « Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public »),
- à l'enseignement privé temps plein,
- à l'enseignement privé fonctionnant selon le rythme approprié.

A cette fin, différents outils seront mis en place :

- ✓ A chacun des partenaires seront adressés à la rentrée 2013
  - un document de présentation synthétique du PREA sous la forme d'un «4 pages » ;
  - une lettre d'information (N°1) annonçant le lancement officiel du PREA ;
  - une affiche pour chaque établissement.
- ✓ Afin de tenir informé l'ensemble des partenaires de la progression de la réflexion, une lettre d'information sera envoyée de 2 à 3 fois par année.
- ✓ A partir du site internet de la DRAAF, et sur e-lyco chaque partenaire aura accès à l'ensemble des documents qui concourront à l'écriture du PREA.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Quelles nouvelles orientations pour l'enseignement agricole ?

#### Réflexions sur l'avenir de l'enseignement agricole

(d'après : Rapport 2013 de l'Observatoire National de l'Enseignement Agricole (ONEA) : L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025)

Comment préparer dès aujourd'hui les actifs agricoles et des territoires ruraux à l'exercice des métiers de demain ? Quelles nouvelles orientations pour l'enseignement agricole ? Quel nouveau projet ? Et quelle gouvernance ?

Les réflexions présentées dans le rapport 2013 de l'ONEA sont éclairantes sur l'avenir de l'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement, des territoires, défis qui engagent non seulement le monde agricole mais bien la société toute entière. Ce rapport rejoint les préoccupations du Gouvernement avec en particulier le Projet agroécologique pour la France, la Refondation de l'École de la République et l'Acte III de la décentralisation.

Fruit d'une réflexion prospective sur les « futurs possibles » de l'enseignement agricole, le travail de l'ONEA met en lumière diverses recommandations transversales dont quelques unes peuvent servir de référence dans l'élaboration du présent PREA :

« **FACILITER ET VALORISER L'IMPLICATION DES PROFESSIONNELS** » aux trois niveaux de leur implication ; orientation (par le rôle des OPA. au sein des conseils nationaux et régionaux) ; fonctionnement des établissements (en tant qu'administrateurs des C.A.) ; participation directe à la formation (séquences d'enseignement – stages – élaboration des référentiels – contribution à la délivrance des diplômes...).

« **PRENDRE EN COMPTE LES DYNAMIQUES DE DÉCONCENTRATION ET DE DÉCENTRALISATION** ». La déconcentration progressive de la gestion de l'enseignement agricole et la construction décentralisée de l'offre de formation agricole régionale a favorisé le travail en commun des DRAAF, des rectorats, des Conseils régionaux, des professionnels. Ces évolutions apparaissent irréversibles. Elles doivent être non seulement encouragées mais officialisées et prolongées.

« **ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS** ». Pour répondre aux enjeux des situations professionnelles à venir, les formations doivent donner une place majeure à la pluridisciplinarité, à la transversalité, à l'approche systémique, à l'expérimentation et à l'innovation, tout en confortant l'ensemble des spécificités pédagogiques de l'enseignement agricole (pédagogie de projet, dialogue pratique-théorie, rôle essentiel des exploitations et/ou des ateliers technologiques dans les établissements, pratique de l'alternance, internat...).

L'accompagnement des élèves dans leur parcours par une pédagogie et un soutien individualisé, et par la mise en place de parcours personnalisés permettant réorientation, transition, mise à niveau, souplesse dans les durées d'apprentissage (baccalauréat professionnel en 3 ou 4 ans, système d'unités capitalisables valorisées dans une poursuite d'études ultérieure) doit être une priorité pour mener le plus grand nombre d'élèves vers des niveaux de qualification élevés, y compris au sein de l'enseignement supérieur long.

« **BÂTIR LA MAISON DES SAVOIRS** ». Le rôle de l'établissement d'enseignement et de formation, ouvert sur le monde, dans le développement de son territoire est véritablement au cœur des spécificités et des atouts de l'enseignement agricole. Il doit être redynamisé, accompagné et valorisé.

Dans la logique de la formation tout au long de la vie, l'articulation de la formation initiale classique, de l'apprentissage et de la formation continue doit déboucher sur un enrichissement croisé de ces voies de formation, en particulier en matière d'expérimentation pédagogique. A cet effet, le rôle des conseils de l'éducation et de la formation, ou leur équivalent pour l'enseignement privé, doit être réaffirmé. L'intervention des enseignants et formateurs dans les différentes voies de formation doit être facilitée et encouragée.

L'ensemble des outils et dispositifs de l'ère numérique doivent servir l'ouverture sur les territoires, la fluidité des parcours, la promotion scolaire et sociale des jeunes et des adultes. Les pilotages national, régional, local de l'enseignement agricole doivent relever le défi de l'ère numérique en termes de moyens, d'expérimentation et d'innovation, de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques.

« **RECONSTRUIRE LA RELATION ENTRE ENSEIGNEMENTS TECHNIQUE ET SUPÉRIEUR** » qui ont notamment pour mission d'assurer ensemble, de façon structurée et durable, une prise en charge globale de la réorientation forte que constitue le choix d'une production agricole conciliant performance écologique et performance économique. Pour leur donner de meilleures chances de réussite, le « système » recherche - enseignement supérieur - innovation - expérimentation - enseignement technique – développement sera mobilisé pour assurer la cohérence des projets et le meilleur renforcement mutuel.

## **Annexe 2 : Comité régionale de l'enseignement agricole (CREA)**

### **Composition du CREA :**

Représentant l'État :

- le préfet de la Région des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le recteur d'académie ou son représentant ;
- le directeur régional des finances publiques ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant.

2 représentants du Conseil régional des Pays de la Loire :

1 représentant de la chambre régionale d'agriculture :

1 représentant des établissements publics d'enseignement agricole :

### **Au titre des associations ou organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État**

2 représentants du conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP)

1 représentant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales (FRMFREO)

1 représentant de la fédération régionale de l'union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

6 représentants du syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP-FSU)

○  
1 représentant des syndicats : Union nationale des syndicats autonomes et Confédération française démocratique du travail (UNSA et CFDT)

1 représentant de l'Union des syndicats Force Ouvrière du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (USFOMA) :

1 représentant de la confédération française démocratique du travail (CFDT) (personnel du CREAP)

1 représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) (personnel du CREAP)

1 représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT) (personnel de la FRMFREO)

1 représentant la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) (personnel de la FRMFREO)

1 représentant des élèves de l'enseignement agricole public

1 représentant des élèves de l'enseignement agricole privé

1 représentant la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

1 représentant le conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP- parents d'élèves)

1 représentant la fédération régionale des maisons familiales (FRMFREO- parents d'élèves)

1 représentant la fédération régionale de l'union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP- parents d'élèves)

1 représentant de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

1 représentant des Jeunes agriculteurs des Pays de la Loire

1 représentant de la Confédération paysanne des Pays de la Loire



1 représentant de la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CRMCCA)

1 représentant de la Confédération française démocratique du travail des salariés de l'agroalimentaire (CFDT)

1 représentant Force ouvrière des salariés de l'agroalimentaire (FO)

### **Attributions du CREA :**

Elles sont précisées par l'article L.814-5 du code rural et les articles D.214-7 et L.214-13 du code de l'éducation.

L'avis du CREA est formellement requis sur le projet de Schéma régional Prévisionnel des formations (SRPF) qui doit comporter une section enseignement agricole.

Il doit être obligatoirement consulté sur :

- le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) ;
- le schéma prévisionnel des formations de l'enseignement agricole et sur les demandes d'ouverture des établissements privés ;
- le projet de contrat de plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes.

Le CREA est concerné par les évolutions des structures pédagogiques. Il a vocation à débattre sur toute question touchant à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole de la région.

Enfin, il se réunit au moins une fois par an.